



Vivre installés au Val d'Argens B.P. 45

83372 Saint-Aygulf Cedex

Association loi 1901 pour le soutien des sinistrés des inondations de la nuit du 15 au 16 juin 2010

Saint-Aygulf, le 2 septembre 2012

Nous vous avons compté comme adhérent ou comme sympathisant de notre association depuis les dernières inondations.

L'Assemblée générale annuelle de VIVA se tiendra

Jeudi 20 septembre 2012 de 18h00 à 20h00

au Camping de la Barque à St Aygulf¹
D8, Quartier des Fougerettes
83370 Saint Aygulf
Tél. 04 94 81 31 86
www.camping-la-barque.com

Vous êtes vivement invités avec vos proches et sympathisants à une participation solidaire en présence des personnalités officielles.

Nous serions très heureux de vous compter parmi nous.

Merci de confirmer votre participation.

L'été a été beau et favorable à une énergique reprise d'activités, mais le risque demeure et l'association VIVA agit pour sa prévention.

Des travaux de réparations d'urgence ont été entrepris le long de l'Argens, par le SIACIA et par certains riverains et exploitants agricoles, mais des travaux en mesure de <u>nous protéger efficacement</u> contre les crues similaires à celles de novembre 2011, ne sont apparemment toujours pas à l'ordre du jour des différentes instances politiques responsables de notre sécurité (mairies, conseil général, conseil régional, État...).

Pire! Rien que dans la basse vallée de l'Argens, des dizaines d'hectares sont remblayés pour constituer des zones industrielles et commerciales <u>au détriment des occupants régulièrement établis</u> au « niveau original » (non remblayé) de la plaine alluvionnaire de l'Argens.

Mieux ! Des permis de construire en zones remblayées continuent d'être soumis aux services de l'État (dont certains par les municipalités inondées...).

L'embouchure de l'Argens n'a été débarrassée que de quelques mètres cubes de sable alors qu'une voie en terre est projetée le long du pont de la Galiote² et que la zone de La Palud doit être ceinturée par une sorte de muraille pour empêcher l'eau d'y pénétrer.

Sans parler des projets immobiliers dont les eaux pluviales vont s'écouler dans les champs car les canaux d'évacuation des eaux de ruissellement sont soit inexistants, soit totalement inadaptés à la quantité d'eau prévisible en cas de grosses précipitations.

La tâche est énorme, le « temps administratif est long », soit, mais encore faudrait-il démontrer une réelle volonté d'entreprendre, de fixer des priorités et que les décisionnaires au pouvoir se mettent autour d'une table et communiquent.

A titre d'exemple, dans la région du Gard et de l'Hérault (5 départements en tout), plus de 80 millions d'Euros ont été investi ces 20 dernières années pour sécuriser les bords du Vidourle, pour sensibiliser les populations, pour informer, etc... (www.vidourle.org). Quid du bassin versant de l'Argens (1 seul département) ?

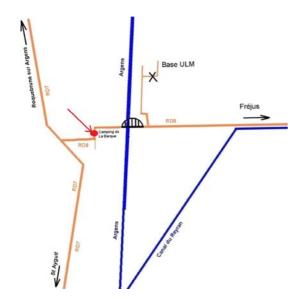
C'est pour cela que l'association VIVA et les autres associations de sinistrés se battent sans relâche, pour tenter de « secouer le cocotier ».

Pour cela nous avons besoin de votre soutien, car la force d'une association repose principalement sur le nombre de ses adhérents.

Certains d'entre vous n'ont pas encore acquitté leur adhésion pour la période Juillet 2012 - Juin 2013 La cotisation annuelle est de 10 Euros par foyer fiscal. Au delà il s'agit d'un DON, fiscalement déductible³. Nous vous remercions chaleureusement de votre soutien.

Pour ceux qui ont une adresse mail, merci de nous la communiquer, cela simplifie énormément notre travail.

Pour le comité Jean-Noël Brandenburger Président en exercice





¹ À coté du pont en métal reconstruit il y a quelques années

² Route provisoire nécessaire à la réfection des piles du pont, mais oh combien dangereuse en cas de montée des eaux

³ La cotisation annuelle est de 10 Euros par foyer fiscal.

Au delà il s'agit d'un DON, fiscalement déductible : 66% sera déduit du montant de vos impôts par l'administration fiscale.

Par exemple, un don de 20€ ne vous coutera en fait que 6,80€ (c'est-à-dire moins cher que la cotisation minimum) car 13,20 seront déduits de vos impôts à payer en 2013.

Pour un don de 50€, la réduction et de 33€ et votre coût réel ne serait que de 17€